

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4112 - Lundi 25 Avril 2022 - Prix : 200 Fc

NASSUR BEN ALI, DG ANACM :

"Les passagers d'AB Aviation sont assurés"

Le directeur général de l'Aviation civile assure que les victimes du crash d'AB Aviation survenu le 26 février au large de Mohéli avec 14 personnes à bord, sont assurées. Une façon de torde le coup aux rumeurs persistantes qui inquiètent les familles des victimes.

Question : Après le crash de Yemenia en 2009, des experts internationaux avaient recommandé aux autorités de se doter de bateaux rapides adaptés aux abords des aéroports comme nous sommes un pays insulaire. Cela n'aurait-il pas évité le retard dans le démarrage des recherches en mer du vol d'AB Aviation ?

Nassur Ben Ali : Les recommandations au niveau de l'OACI veulent que chaque pays ait une organisation de recherches et sauvetage. Je pense que les garde-côtes sont équipés de bateaux rapides qui peuvent intervenir à tout moment.

Question : Donc vous ne pensez pas qu'on ait besoin d'autres bateaux près des aéroports ?

NBA : Les positionnements actuels des garde-côtes font qu'on n'a pas besoin d'avoir encore des bateaux dans ces zones-là.

Question : Que disent les informations à votre disposition : l'accident aurait-il pu être évité ou non ?

NBA : Il y a une enquête en cours. Les conclusions nous diront si l'accident aurait pu être évité ou non.

Question : Le BEA a été sollicité dans les recherches de l'épave. Où en est le dossier ?

NBA : C'est au niveau du ministère [des transports] que cette demande a été faite. Je ne sais pas où est-ce qu'ils en sont actuellement.

Question : Vous aviez saisi AB Aviation pour verser des avances aux familles des victimes. En réponse, la compagnie s'était montrée réticente, arguant qu'elle n'avait pas encore été saisie à ce sujet par les concernés. Où en êtes-vous ?

NBA : C'est sur la base de la convention de Montréal que nous avons saisi AB Aviation. L'argent que la compagnie aura à donner n'est en réalité pas le sien. C'est comme un emprunt car une fois que les victimes seront indemnisées par l'assureur, AB Aviation va récupérer son argent.

LIRE SUITE PAGE 3



ECONOMIE

Construire une maison à Mohéli, un vrai casse-tête

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 21 au 25 Avril 2022

Lever du soleil:

06h 12mn

Coucher du soleil:

17h 59mn

Fadjr : 05h 01mn

Dhouhr : 12h 09mn

Ansr : 15h 14mn

Maghrib: 18h 02mn

Incha: 19h 16mn



ECONOMIE

Construire une maison à Mohéli, un vrai casse-tête

Les matériaux de construction ne sont pas épargnés par l'inflation qui gagne le pays. Qu'il s'agisse du sable, du fer ou du ciment, les prix sont hors normes. Alors que la population cherche à abandonner les maisons en double tôle pour des habitations en dur, les taxes douanières, selon les grossistes, passent de 14,5 à 20,5%.

La pandémie de Covid-19 a bouleversé tous les secteurs du marché international. Les prix des produits alimentaires et industriels ont grimpé. Le secteur de l'habitat n'est pas du tout épargné. Aux Comores plus particulièrement à Mohéli, construire une maison en dur est devenu trop cher pour la population locale qui a déjà du mal à joindre les deux bouts, pourtant chaque citoyen cherche à construire une maison en béton et abandonner l'habitat en double tôle. D'autant plus qu'à Mohéli, les prix des matériaux de construction sont largement supérieurs à ceux des autres îles.

Une tonne de ciment s'achète actuellement à 100 000 FC au lieu

de 85 000 FC l'année dernière. Le contre plaqué est passé de 10 000 FC à 12 500 FC. Le prix d'une pelle passe quant à lui de 3000 FC à 5000 FC. Un bidon de peinture à l'huile coûte 25 000 FC au lieu de 17 500 FC, il y a juste quelques mois. Et pour acheter un fer 10, il faut déboursier 2700 FC dans beaucoup de magasins.

Selon les commerçants des quincailleries, la cherté des matériaux de construction à Mohéli a des raisons multiples. D'abord les prix sont en hausse dans les marchés internationaux. Deuxièmement le gouvernement comorien ne facilite pas la tâche pour le dédouanement, les taxes douanières ont flambé. La troisième raison c'est l'absence d'un port à Mohéli. « Actuellement, en Turquie et à Dubaï, une tonne de fer se vend à 1000€ contre 450€ les années précédentes. Et parfois, on peut le trouver jusqu'à 1050€ dans certains magasins », explique Mohamed Archad l'ex gouverneur de Mohéli. « Malheureusement, la tendance sera toujours à la hausse et il y'aura une flambée des prix sur le marché, parce que le gouvernement



Vente de ciment à Mohéli.

a également augmenté les taxes notamment sur le fer à béton passant de 14,5% à 20,5% », précise-t-il.

Toufayli, un autre commerçant de la capitale partage cet avis. Selon lui, les couts du fret des matériaux de construction sont également insupportables. « Le coût du fret

seul est le double du prix d'achat des matériaux », indique-t-il. L'absence d'un port digne de ce nom à Mohéli est en particulier l'une des causes avancées par l'ensemble des commerçants de l'île, pour justifier la hausse des prix des produits à Mohéli. Selon eux même, s'ils pré-

parent un conteneur à l'extérieur mais ils sont obligés de payer deux fois le transport puisque l'île ne possède pas un port capable d'accueillir des gros navires.

Riwad

AGRICULTURE ANJOUAN

Des semences de pomme de terre offertes à des agriculteurs de Nyoumakélé

Mardi dernier, 10 tonnes de semences sont distribuées aux agriculteurs de Nyoumakélé et Sima. Des groupements et coopératives ont bénéficié de ce don qui rentre dans le cadre de la lutte contre la crise post-Covid-19.

Les femmes agricultrices de Nyoumakélé, ont fait comprendre que « elles auraient sollicité encore d'autres semences, à l'exemple des ignames ». Scène de joie et ambiance de fête ce mardi 19 avril au CERDE de Mrémani lors de la réception de ces semences destinées à « lutter contre la pauvreté et la famine ». Des groupements de 9

villages de Nyoumakélé ont reçu chacun sa quantité de semences gratuitement pour partir en guerre contre la famine.

Sept sur dix tonnes sont réparties entre neuf villages. Cette initiative est rendue possible grâce au projet PREFERE. « Nous sommes très contents, heureux et dopés de courage. Maintenant qu'on donne gratuitement ces armes de guerre contre la famine, on va faire notre part de marché pour nourrir le peuple comorien », lance un des bénéficiaires. Et d'ajouter que « on attend d'autres semences. Et avec ce stock, on pourra faire quelque chose ».

Hadidja Abdoulatif, institutrice à la retraite appelle d'autres soutiens. Selon elle, d'autres semences aideraient aussi pour augmenter la production. « Nous solliciterons d'autres semences comme celles des ignames, mais aussi un soutien pour reprendre nos ancestrales rizières.

Ces cultures vivrières sont des armes rapides et efficaces pour la lutte contre l'ennemie du développement qui est sans doute la famine », dit-elle.

Pour rappel, l'agriculture peut mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté post-Covid-19. A cet effet,

le projet Productivité des exploitations agricoles familiales et résilience, connu sous l'acronyme de PREFERE a réceptionné 10 tonnes de semences de pomme de terre destinées à la lutte contre la crise post COVID-19.

Nabil Jaffar



Avis de recrutement

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, la France (Réunion), Madagascar, Maurice et les Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Pour son projet « Résilience des Ecosystèmes Côtiers du Sud-Ouest de l'océan Indien (RECO) » financé par l'Agence Française de Développement, la COI recherche :

1. Un(e) Assistant(e) Administratif(ve) et Passation de marchés
2. Un(e) Assistant(e) Suivi des échanges d'expériences et de bonnes pratiques

3. Un(e) Assistant(e) Communication Environnement durable et Changement climatique

4. Un(e) Assistant(e) Gestion des connaissances et Suivi & Evaluation

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org – rubrique « Opportunité »

- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au vendredi 13 mai 2022 à 16h00 (heures de Maurice)



Remise semence de pomme de terre à Nyumakele Anjouan.

NASSUR BEN ALI, DG ANACM :

" Les passagers d'AB Aviation sont assurés "

Suite de la page 1

Question : Recharger à verser ces avances constitue-t-il un motif suffisant pour suspendre l'agrément ?

NBA : On donne un agrément pour permettre à une compagnie de mener des activités aériennes. Et pour cela il faut être en mesure de démontrer qu'on dispose des moyens conséquents. Si vous montrez une faiblesse, cela posera un problème au niveau de l'agrément.

Question : Deux banques de la place, à savoir Exim Bank et BIC, se disent disposées à accompagner financièrement AB Aviation si la compagnie le demande.

NBA : Tant mieux parce que

nous ce que nous demandons, ce n'est pas qu'on nous montre des milliards. Ce que nous voulons, c'est une garantie financière.

Question : Est-ce qu'AB Aviation est la seule compagnie à avoir des dettes ?

NBA : Je ne sais pas auprès des autres structures, mais auprès de l'Anacm tout le monde est endetté.

Question : Les passagers du vol AB Aviation abimé en mer, sont assurés ou non ?

NBA : D'après les documents que nous avons, oui ils sont assurés. Pour votre information, le contrat entre AB Aviation et Fly Zanzibar est un contrat ACMI*

Question : Maintenant que les occupants de l'appareil ne sont pas retrouvés, qu'est-ce qui peut être fait à l'endroit de leurs familles ?

NBA : Pour payer, l'assureur a besoin de temps parce qu'il faudra qu'il soit sûr qu'il n'y avait pas un problème lié à une négligence quelconque. Parce que si tel est le cas, l'assureur ne va jamais payer et la responsabilité incombera à la compagnie.

Question : AB Aviation exploitait deux Embraer 120. L'on dit qu'ils sont repris par le loueur Sahara au motif qu'il lui réclame des grosses sommes. Une source au sein de la compagnie tient un autre discours. Qu'est-ce qui s'est réellement passé ?

NBA : La demande qui nous a été faite par AB Aviation c'était pour que les avions partent en révision. Sauf que le propriétaire nous a saisis pour radier ses avions de notre registre en premier lieu. Dans un deuxième courrier, il nous a dit qu'il a des bonnes relations avec son client AB Aviation mais que le Covid-19 a empêché que la compagnie paie ce qu'elle leur devait donc ils ont retiré leurs avions. Le loueur maintient toujours sa demande de radier ses avions, ou sinon lui autoriser à les exploiter en Jamaïque avec le permis d'exploitation d'AB Aviation. Cette dernière proposition est compliquée car l'avion va devoir rester sous notre contrôle, à moins de charger à l'aviation civile jamaïcaine de le faire en notre nom, ce qui n'est pas

évident au regard des procédures à suivre. En clair les avions ne vont pas revenir, du moins pour le moment.

*ACMI est l'acronyme d'Aircraft, Crew, Maintenance, and Insurance. C'est une opération d'affrètement entre compagnies aériennes où le périmètre de la location comprend l'avion, l'équipage, la maintenance et les assurances qui sont fournis par l'opérateur affrété, il s'agit de Fly Zanzibar dans notre cas. Les autres éléments du vol comme le carburant, l'assistance aéroportuaire, droits de trafic, taxes de survol..., restent à la charge de la compagnie cliente, donc AB Aviation dans notre cas.

Propos recueillis par TM

ENVIRONNEMENT

La loi cadre relative à l'Environnement en pleine révision

Depuis vendredi dernier le ministère de l'environnement avec l'appui du PNUD organise un atelier de validation nationale des textes portant sur la Loi Cadre sur l'Environnement (LCE) révisée et ses textes d'application, les textes d'application de la loi relative aux sachets plastiques, ceux de la loi forestière, ainsi que ceux relatifs à une proposition de réforme institutionnelle du ministère de l'environnement.

De l'avis des experts, la version initiale de 1994 est inadaptée et nécessite une révision devant intégrer les nouveaux enjeux consécutifs aux évolutions du cadre légal et réglementaire post-Rio, incluant la prise en compte des urgences climatiques, les menaces de désertification, la perte des ressources de la biodiversité et d'autres nouveaux enjeux tels

que les ODDs, la prévention et la lutte contre les catastrophes naturelles, la résurgence des pandémies avec des conséquences écologiques avérées. Notons que ces deux organismes ont mis en place le projet d'Appui au Renforcement des capacités de gestion multisectorielle, coordonnée et décentralisée de l'environnement pour atteindre les objectifs des trois conventions de Rio en Union des Comores (Ancar 2).

Dans son allocution le secrétaire général adjoint du ministère M. Ahamada Djoubeire a rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre du projet Ancar 2, un des résultats clés de la composante 1 du projet est la réactualisation de la LCE. Dans l'allocution de la Représentante-résidente du PNUD, lue par M. Youssouf Mbéchezi, son assistant, elle a souligné pour les participants que : «cet atelier est donc une opportunité qui



Ouverture de l'atelier.

vous est offerte aujourd'hui, en vos qualités respectives d'experts sectoriels, pour pouvoir apporter vos contributions en vue de la finalisation de ces instruments juridiques, pour les soumettre ultérieurement à leur validation par le gouvernement et à leur adoption par l'Assemblée nationale ». Par ailleurs, elle a ajouté que « cette nouvelle Loi Cadre de

l'Environnement est un continuum de ce grand chantier entamé depuis quatre ans, à travers un appui multiforme du PNUD/GEF pour doter le pays des cadres institutionnels et systémiques requis, pour la gestion multisectorielle et décentralisée de l'Environnement et la réalisation des ODDs.

Pour M. Djoubeire, ce travail a

été initié depuis 6 mois et c'est ainsi que « plusieurs consultations personnelles et institutionnelles ont eu lieu aux niveaux insulaires et national. Et une réunion nationale de consultation a été organisée le 2 mars 2022 ». Il a ajouté : « Vous savez aussi bien que nous l'importance d'un tel document et nous comptons beaucoup sur vos apports pour faire de ce document une référence nationale complète en matière de législation environnementale ».

C'est M. Guy Kalasi, un expert juriste congolais qui encadre les discussions. La série d'ateliers prendra fin ce mardi. La balle sera alors aux mains des experts comoriens pour affiner les textes et les acheminer vers le gouvernement pour leur dépôt au bureau de l'Assemblée nationale.

Mmagaza

AFFAIRE AB-AVIATION :

Le Modec prend ses distances

Dans une conférence de presse, le Modec se désengage du communiqué du mercredi 20 avril des organisations patronales concernant l'affaire Ab-Aviation. Selon son président, il n'était pas présent dans la conférence et ils n'ont pas pris part à la sortie du communiqué. Il parle d'une affaire compliquée et sensible dont seule la commission compétente est habilitée à se prononcer.

4 jours après que les organisations du secteur privé notamment la Nouvelle OPACO et le SYNACO aient exprimé leur stupéfaction suite aux déclarations du ministre des transports, Ahmed Bazi, désavouant son bras technique qu'est l'aviation civile, le président du Modec Mourad Bazi se désengage du communiqué. « J'étais étonné que le Modec soit cité. Nous n'avons

pas été présents à cette réunion. Nous avons été clairs dès le départ. Nous ne défendons personne. Pour nous, il faut respecter la commission d'enquête indépendante », souligne-t-il.

Selon lui, il s'agit d'un domaine très compliqué et sensible, qui demande des juristes spécialisés. Et l'on ne peut pas se permettre d'intervenir. « Nous le Modec, nous n'avons pas les moyens pour traiter

cette question. Cette affaire est compliquée. Nous parlons de la perte de 14 personnes, de la survie d'une compagnie et de l'image d'un pays. Sur ce genre d'affaire, un pays peut être black-listé. Il y a une commission d'enquête qui a été nommée, donc nous devons la laisser finir son travail » souligne celui qui au départ s'était montré solidaire à Ab-Aviation, contre les « contrées vérités » du directeur de cabinet du ministère des transports. Rappelons que dans le communiqué, les organisations du secteur privé ont exprimé des doutes quant à la volonté du ministère des transports de coopérer pour la relance des activités de la toute première compagnie aérienne de droit comorien à avoir obtenu la certification de l'aviation civile internationale.

Sur un tout autre chapitre, le conférencier a tenu à saluer les

efforts du gouvernement pour la lutte contre la vie chère et les pénuries. A en croire le patron du Modec, c'est la première fois que l'Etat comorien soutient des opérateurs économiques en donnant une garantie pour faciliter l'importation des produits. « Il y a eu une urgence et l'Etat a vite réagi. Bien évidemment, au niveau mondial l'inflation est très forte. Le Modec a appelé à une commission très importante dont on ne parle pas des élus pour étudier les solutions par rapport à la vie chère. A cela s'ajoute le coût du transport maritime », avance-t-il. C'était l'occasion pour le conférencier d'annoncer l'arrivée d'un bateau acheté par l'Etat en Indonésie. Le navire devrait mouiller bientôt les eaux comoriennes. Il peut transporter jusqu'à 1400 tonnes de marchandises.

Andjouza Abouheir



Mourad Bazi président MODEC.

3^E ÉDITION DU TILAWAT L'KAMAR

18 candidats vont concourir pour cette édition

L'Union des lecteurs comoriens du Saint Coran en partenariat avec Comores Telecom et l'Ortc a lancé ce samedi 23 avril, au Palais du peuple la troisième édition de la compétition du meilleur lecteur du saint coran « Tilawat L'Kamar ». 18 candidats dont huit jeunes femmes et huit jeunes hommes vont concourir dans cette compétition religieuse.

L'idée de cette compétition de meilleur lecteur du Saint Coran en ce mois de ramadan n'est pas fortuite. Car c'est le mois où est révélé le Coran. C'est dans cette optique que l'Union des lecteurs comoriens du saint Coran en partenariat avec Comores-Télécom et l'Ortc a choisi d'organiser cette compétition. L'objectif est de valoriser le Coran et d'identifier des jeunes lecteurs, mais aussi de renforcer leurs capacités.

« Cette année le concours va se dérouler en trois phases. Samedi 23 avril, a eu lieu le quart de finale, samedi 30 avril les demi-finales et le samedi 7 mai la finale. Après le quart de finale », Fahar Youssouf du département Marketing de Comores Télécom a précisé que seront retenus « douze à raison de six de chaque catégorie pour la demi fina-



le. Nous cherchons six finalistes dont trois de chaque catégorie, c'est-à-dire trois femmes et trois hommes. Cela nous permettra d'identifier le meilleur lecteur des deux parties. C'est pourquoi on a distingué les deux groupes féminin et masculin ».

De son côté, le secrétaire général de l'association explique que leur philosophie est d'enseigner et former des bons lecteurs du Coran.

« Comme vous le voyez souvent, nos lecteurs participent dans pas mal de compétitions à l'étranger. Et cela valorise l'image de notre pays en tant que pays musulman. Je peux dire que l'organisation de cette compétition chaque mois de ramadan est une action louable. Cela permettra d'améliorer et surtout stimuler les jeunes de rejoindre l'association ou prendre part au concours », indique Mhoumadi Mohamed

secrétaire général de l'association. Il dit toutefois que ceux qui ont beaucoup d'expérience avec des niveaux très élevés ne participeront pas à cette troisième édition. « On a donné la chance à ces jeunes afin de bien les identifier. Ainsi, ils auront la chance de participer dans les grands concours à l'étranger », conclut-il.

Nassuf Ben Amad

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
A.O. Yazid
Andjouza Abouheir
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'ELECTRICITÉ DES COMORES « SONELEC »

DIRECTION GÉNÉRALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour acquisition des pièces des révisions neuves de cinq groupes électrogènes

Date de la Publication 22/04/2022

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des équipements décrits ci-après :

Fourniture des pièces des révisions neuves de cinq groupes électrogènes

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations similaires, disponibilité de fournitures, etc.).

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse suivante : informations.sonelec@gmail.com

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous ;

A l'attention de:

Directeur Général de la SONELEC en précisant le marché.

Exclusivement par Email : procurement.sonelec@gmail.com

Il est de préciser que l'autorité contractante se désengage de tout envoi des documents dont le lien de téléchargement est à délai de validité limité.

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des marchés publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte des entreprises sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

- * Lettre de manifestation d'intérêt
- * Présentation de la société
- * Registre de commerce
- * Quitus fiscal de l'année 2021
- * Déclaration de non faillite
- * Attestation de bonne exécution de contrat de marché similaire.
- * Attestation de capacité financière délivrée par une banque reconnue

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir **au plus tard le 11/05/2022 à 10 heures des Comores**. Tous documents envoyés au-delà de la date de limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **11/05/2022 à 11 heures à la « SONELEC »**.

CAN 2023

Les cœlacanthes dans les starting-blocks

Après le tirage au sort comptant pour les éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations 2023, c'est au tour du calendrier du déroulé des rencontres de faire les choux gras de la presse. Chacun y va de ses statistiques.

Si à première vue la poule H semble très compliquée pour nos Veri Piya, le calendrier sorti en fin de semaine dernière redonne de l'espoir aux nombreux supporters des Cœlacanthes. Les protégés de Younés Zerdouk débiteront leur campagne de qualifications par un match à domicile. Le 30 mai prochain, les coéquipiers de Ben Fardou croiseront le fer à Maluzini contre celle qui semble être la plus faible des 4 équipes à savoir le Lesotho. Une victoire est impérative tout en espérant que dans le même temps la Côte d'Ivoire fasse le job en venant à bout des Chipolopolos. Un souhait qui, s'il se réalise, mettrait dans des bonnes dispositions les verts avant d'aller affronter les protégés d'Asanović. Sauf défaite, le résultat que les cœlacanthes feront le 14 juin à Lusaka peut dessiner la suite des événements pour les verts. Si on arrive à décrocher une victoire en Zambie qui nous permettra d'avoir un matelas confortable de 6 points d'avance sur un adversaire



direct ça sera tout bénéf comme disent les jeunes.

Si la Côte d'Ivoire joue pour du beurre, elle ne reste pas moins un adversaire à prendre très au sérieux. Déjà qualifiée, l'équipe ivoirienne ne voudra pas apparaître aux yeux de ses supporters et pour le bien de sa préparation comme un simple faire valoir. Pour une équipe exemptée de coupe du monde, ces éliminatoires restent une bonne fenêtre pour jauger ses forces et une bonne préparation pour sa propre CAN. La

double confrontation donc du mois de septembre (19-27) est donc à prendre très au sérieux pour les verts. Surtout ne pas prendre de l'eau pour éviter de se désarmer pour les deux dernières rencontres du mois de mars 2023 au combien décisif.

À supposer que les verts puissent prendre dans le pire des cas un point lors des deux matchs contre la Côte d'Ivoire. Cette situation obligera les cœlacanthes à chercher leur qualification lors des deux dernières rencontres. D'abord le 20 mars à

l'extérieur contre le Lesotho, sinon le 28 mars à Maluzini contre la Zambie une piège qu'il faut éviter à tout prix surtout si cette dernière prétend elle aussi à ce stade de la compétition à une qualification. Toutefois, il y'a une statistique qui joue en notre faveur, les cœlacanthes voyagent bien le mois de mars. 25 mars qualification pour la CAN 2021 contre le Togo à Maluzini.

AS Badraoui

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 773 43 43
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



PEACE CORPSCOMOROS
VACANCY ANNOUNCEMENT

The United States Peace Corps Comoros seeks a Medical Doctor or Nurse Practitioner to serve as a contracted Back-Up Peace Corps Medical Officer (Back-Up PCMO) based in Moroni, Comoros. The Back-Up PCMO will provide health care to U.S. Peace Corps Volunteers in Comoros and will work under the supervision of the Peace Corps PCMO in Moroni and the Peace Corps Office of Medical Services in Washington DC.

The full position submission requirements the terms of reference are available upon request by sending an email to PCComoros@peacecorps.gov. All applications should be submitted electronically and in English to PCComoros@peacecorps.gov with "PCMO-Comoros" in the subject line by **11:30 am Friday, May 20th, 2022**.



CORPS DE LA PAIX AUX COMORES
APPEL D'OFFRES

Société de gardiennage et de sécurité pour les bureaux et les résidences de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix Américain a l'intention d'offrir un contrat à prix ferme pour une société de sécurité et de surveillance des bureaux et des résidences de Corps de la Paix.

La société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivant: PCComoros@peacecorps.gov avant le **20 mai 2022 à 11H 00**. Aucune soumission en retard ne sera acceptée.

Pour demander une visite des sites, veuillez contacter Mr Yasser Mchangama à ymchangama@peacecorps.gov ou au **+269 360 01 04**. Toutes les questions concernant la demande de devis peuvent être adressées à Ahmed Zaki au **269 360 01 03**.



Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)



AAOI N° : 01/PADSIF/2022/BCC/AO

Date de l'avis : 20 Avril 2022

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour l'acquisition et l'installation d'un Global Banking System. Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.

2. L'Unité de Gestion de Projet sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer un Global Banking System pour la Banque Centrale des Comores de Moroni, **en un lot unique**.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » du nouveau cadre de passation de marché de juillet 2016 et les mises à jour de Novembre 2017 et Août 2018 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels

que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 00 minutes (heure locale, GMT+3)

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de 75 000 francs comoriens ou 150 euros. La méthode de paiement sera en espèce pour les fournisseurs nationaux et par virement bancaire pour les internationaux, aux coordonnées bancaires mentionnées ci-dessous. Le document d'Appel d'offres sera adressé pour les internationaux par courrier électronique.

Intitulé du compte : BM-SNP-PADSIF/OPERATIONS EXTERIEURES

IBAN : KM 46 00006 00001 0 0010043675 09

Numéro de compte : 0010043675

Banque : EXIM BANK COMORES SA

Code SWIFT : EXTNKM KM

Correspondant en euros :

SWIFT: SOGEFRPP

Correspondant en dollars :

SWIFT :BKTRUS33 avec intermédiaire SWIFT : EXTNTZTZ

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **26 Mai 2022 à 10 heures 00 min heure locale (GMT+3)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **10 heures 15 min – heure locale de Moroni** - Union des Comores.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une caution de garantie Bancaire, pour un montant de **dix-neuf millions huit cent mille francs comoriens (19 800 000 KMF)**, ou son équivalent en monnaie convertible valable pour une période de 120 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

8. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) :

Banque Centrale des Comores
Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier
Housna THABIT, Coordonnatrice Nationale
Sise à la Banque Centrale des Comores-
Place de France, BP 405 Moroni - Tel : (+269) 763 12 22/
773 10 02 poste 173-
Email : Housna.UGP@banque-comores.km –
Anfifa.UGP@banque-comores.km



Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (P166193)



Crédit/Don N° : IDA- D6760/IDA-67070

APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE TRANSFERT AUTOMATISE (ATS+)

AAOI N° : 02/PADSIF/2022/BCC/AO

Date de l'avis : 20 Avril 2022

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le coût du Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour l'acquisition et l'installation d'un Système de Transfert Automatisé (ATS+). Pour ce Marché, l'Emprunteur effectuera les paiements en recourant à la méthode de décaissement par paiement direct, comme définie dans les Directives de la Banque Mondiale applicables aux Décaissements dans le cadre de Financements de Projets d'Investissement, à l'exception des paiements pour lesquels le marché stipule que le paiement sera effectué par crédit documentaire.

2. L'Unité de Gestion de Projet sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir et installer un Système de Transfert Automatisé (ATS+) pour **les établissements bancaires** de Moroni, **en un lot unique**.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence internationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le « Règlement applicable aux Emprunteurs – Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement » du nouveau cadre de passation de marché de juillet 2016 et les mises à jour de Novembre 2017 et Août 2018 de la Banque Mondiale (« les Règles de passation des marchés »), et ouverte à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 00 minutes (heure locale, GMT+3)

5. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en français en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessous contre un paiement non remboursable de KMF 75 000 (soixante-quinze mille francs comoriens) ou son équivalent en devise librement convertible. La méthode de paiement sera en espèces pour les fournisseurs nationaux et par virement bancaire pour les internationaux (exempt de tout frais bancaire), aux coordonnées bancaires mentionnées ci-dessous. Le document d'Appel d'offres sera adressé pour les internationaux par courrier électronique.

Intitulé du compte : BM-SNP-PADSIF/OPERATIONS EXTERIEURES

IBAN : KM 46 00006 00001 0 0010043675 09

Numéro de compte : 0010043675

Banque : EXIM BANK COMORES SA

Code SWIFT : EXTNKM KM

Correspondant en euros :

SWIFT: SOGEFRPP

Correspondant en dollars :

SWIFT: BKTRUS33 avec intermédiaire SWIFT : EXTNTZTZ

6. Les offres devront être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard le **13 Juin 2022 à 10 heures 00 min heure locale (GMT+3)**. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres sera écartée. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse mentionnée ci-dessous à **10 heures 30 min – heure locale de Moroni** - Union des Comores.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une caution de garantie Bancaire, pour un montant de **Treize millions deux cent mille francs comoriens (13 200 000 KMF)**, ou son équivalent en monnaie convertible valable pour une période de 120 jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

8. L'(les) adresse(s) auxquelles il est fait référence ci-dessus est(sont) :

Banque Centrale des Comores
Projet d'Appui au Développement du Secteur Financier
Housna THABIT, Coordonnatrice Nationale
Sise à la Banque Centrale des Comores-
Place de France, BP 405 Moroni - Tel : (+269) 773 10 02
poste 173/763 12 22-
Email : Housna.UGP@banque-comores.km –
Anfifa.UGP@banque-comores.km